



« Jour de colère le 6 octobre » : les PSAD se mobilisent

« Jour de colère le 6 octobre » Face à l'asphyxie tarifaire, et à la négation de leur rôle essentiel, les PSAD passent à l'action

Face à l'acharnement tarifaire qui hypothèque l'avenir de la prestation de santé à domicile, et en l'absence de sa pleine reconnaissance en qualité d'acteur de santé au service du virage ambulatoire et domiciliaire prôné par le Gouvernement et attendu par les patients, la FEDEPSAD, l'UPSADI, et le SNADOM enclenchent un mouvement de contestation nationale pour se faire entendre. Cette contestation prendra la forme d'un « jour de colère » le 6 octobre, date symbolique de la présentation du PLFSS 2022 en Conseil des ministres.

Dans le détail, cette journée de mobilisation, le 6 octobre, s'articulera autour :

- D'une journée de grève nationale. Afin de ne pas pénaliser les patients, il s'agira d'une grève « à la japonaise ». Les équipes poursuivront leurs missions et la continuité des prises en charge sera assurée. Un dialogue sera engagé avec les patients afin de les sensibiliser aux dangers qui menacent l'avenir de leurs soins à domicile pour les inviter à signer la pétition nationale.
- D'une mobilisation dans les territoires en invitant les adhérents des trois organisations à sensibiliser leurs élus locaux, leurs parlementaires et les responsables de leurs ARS.
- D'une manifestation nationale à Paris. Le rassemblement est prévu à 10 heures, place Denfert-Rochereau, puis le cortège se rendra au ministère de la Santé où il arrivera en fin de matinée.
- D'une pétition nationale sur change.org pour mobiliser les patients, leurs aidants et le grand public sur la mise en danger de la santé à domicile.

Lien et QR code vers la pétition : <https://chng.it/LVBV8M7N>



La FEDEPSAD, l'UPSADI et le SNADOM réclament :

Deux mesures immédiates...

- La renégociation des conditions tarifaires et organisationnelles en cours
- Le gel des mesures d'économies inscrites au PLFSS pour 2022

...en attendant l'incontournable réponse structurelle attendue par le secteur, à savoir l'organisation d'un Ségur de la santé à domicile avec pour objectifs :

- > Le changement des modèles de régulation permettant de conjuguer soutenabilité du système et qualité des prises en charge avec la négociation d'un accord-cadre avec le CEPS,
- > La reconnaissance pleine et entière des PSAD comme acteurs dans le système de santé.

Les PSAD souhaitent que cette mobilisation permette un sursaut salutaire des pouvoirs publics et dans le cas contraire, ils durciront leur contestation.